

Innover pour un réseau d'électricité durable

RAPPORT ANNUEL 2013





120, rue Adelaide Ouest
Bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Tél. : 416 967-7474
Télec. : 416 967-1947

www.powerauthority.on.ca

Le 31 mars 2014

L'honorable Bob Chiarelli
Ministre de l'Énergie
900, rue Bay, 4^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2E1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel de l'Office de l'électricité de l'Ontario pour l'exercice 2013. Ce rapport présente une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'OPA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que les états financiers audités.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.D. Hinds".

James D. Hinds
Président
p. j.

Planifier ensemble notre avenir énergétique



L'Office de l'électricité de l'Ontario joue un rôle unique et essentiel dans le secteur de l'électricité de l'Ontario – coordonner les efforts d'économies d'énergie pour l'ensemble de la province, planifier le réseau d'électricité à long terme et passer des contrats liés à des ressources en électricité propres. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires de l'industrie, ainsi qu'avec une gamme élargie d'intervenants dans la province afin de réaliser ces activités.

Ensemble, nous innovons afin d'assurer un avenir durable au réseau d'électricité de l'Ontario en nous efforçant de réduire la consommation d'énergie, de maintenir la fiabilité et de mettre en place un réseau électrique propre, moderne et rentable.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration et du directeur général	1
Performance de l'OPA	4
Ouvrir le dialogue avec les Ontariennes et les Ontariens afin d'économiser l'électricité	5
Planifier ensemble un avenir écologique	9
Privilégier les sources de production d'électricité favorisant un réseau plus propre et plus fiable	12
Ouvrir le dialogue avec les intervenants pour mieux préparer l'avenir	17
Rapport de gestion	20
Rapport de la direction	28
Rapport des auditeurs	29
États financiers et notes y afférents	31
Constitution de la société	46



Message du président du conseil d'administration et du directeur général



James D. Hinds, Chair

James D. Hinds, président du conseil d'administration



Colin Andersen, CEO

Colin Andersen, directeur général

Le rôle de l'OPA dans le secteur de l'électricité de l'Ontario est à la fois essentiel et unique. Nous avons pour mandat de faire en sorte que les résidents, les commerces, les écoles et les hôpitaux de l'Ontario disposent de l'électricité dont ils ont besoin – au moment et à l'endroit où ils en ont besoin – maintenant et dans les années à venir. Notre responsabilité consiste à veiller à ce que le réseau électrique de la province demeure fiable, écologique et économique.

Au cours des dernières années, nous avons collaboré avec nos partenaires du secteur ainsi qu'avec divers intervenants afin de transformer le réseau d'électricité de l'Ontario pour le rendre plus écologique – plus propre, plus vert et plus intelligent. Le succès obtenu est en grande partie attribuable aux mesures d'économies d'énergie, d'approvisionnement et de planification à long terme adoptées sous l'autorité du gouvernement de l'Ontario.

L'Ontario s'est fixé des cibles ambitieuses en matière d'économies d'énergie et a mis en œuvre une gamme complète de mesures afin de les atteindre. Mentionnons notamment un ensemble de programmes visant non seulement à aider les clients résidentiels, commerciaux, institutionnels,

industriels, ainsi que les clients à faible revenu et les clients autochtones à gérer leur consommation d'électricité, mais également à instaurer une culture d'utilisation rationnelle des ressources dans toute la province. Il en coûte moins de 4 cents le kilowattheure pour assurer la prestation des programmes d'économies d'énergie de l'Ontario – l'utilisation rationnelle des ressources à faible coût est le choix qui s'impose. Nous encourageons l'innovation rentable grâce à notre Fonds pour les économies d'énergie, à des projets pilotes, à des activités de transformation du marché et grâce également au Conseil consultatif en matière d'économies d'énergie afin d'assurer la durabilité de nos efforts.

Lorsque la production d'électricité à partir du charbon aura été éliminée à la fin de 2014 – la plus importante mesure prise en Amérique du Nord pour contrer le changement climatique –, l'Ontario aura réduit de 75 % (comparativement au niveau de 2005) son empreinte carbone dans le secteur de l'électricité. L'OPA met en production des ressources énergétiques plus propres afin de remplacer le charbon et de moderniser son parc de production. Entre 2005 et la fin de 2013, le réseau s'est vu ajouter une nouvelle capacité de production d'environ 5 500 mégawatts d'électricité à partir du gaz naturel et une nouvelle capacité de production de 4 300 mégawatts à partir d'énergies renouvelables, soit les énergies solaire, éolienne, hydroélectrique et le biogaz, tout ceci grâce à divers programmes, notamment le Programme de tarifs de rachat garantis (Programme de TRG) et le Programme de TRG pour les microprojets s'adressant aux clients résidentiels et commerciaux, ainsi que divers programmes de production hydroélectrique et des projets de grande envergure axés sur les énergies renouvelables. De nouvelles ressources continueront à s'ajouter au réseau au cours des prochaines années. À la fin de 2013, l'OPA avait des contrats pour une capacité de production nouvelle de 1 200 mégawatts à partir du gaz naturel et de 5 300 mégawatts à partir d'énergies renouvelables. L'exploitation commerciale de ces projets devrait commencer d'ici 2018.

Nous continuons, dans le cadre de notre planification à long terme, à chercher des

solutions novatrices nous permettant de faire face aux besoins changeants de notre province. Nous avons collaboré toute l'année avec le ministère de l'Énergie afin d'élaborer une version mise à jour du Plan énergétique à long terme que nous avons rendue publique en décembre 2013. Nous travaillons actuellement à la mise en œuvre des composantes de ce plan. Ce plan est fondé sur une recherche approfondie et sur la participation des intervenants de toute la province. Au début d'août, nous avons mis la dernière main à un rapport sur la planification régionale et sur l'emplacement d'infrastructures énergétiques de grande envergure en collaboration avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), également en nous fondant sur la recherche effectuée et sur divers moyens de participation. Les recommandations du rapport ont été acceptées sans exception et ont été annoncées par le premier ministre et le ministre de l'Énergie. La mise en œuvre des recommandations du rapport va bon train et est coordonnée en collaboration avec la SIERE et avec le ministère.

Ces efforts complètent nos mesures de planification régionale qui sont réalisées en étroite collaboration avec les intervenants afin de trouver des solutions sur mesure pour les diverses régions de l'Ontario. Diverses activités ont lieu à différents endroits dans la province afin de répondre aux besoins et aux caractéristiques particulières de chacune des régions grâce à un ensemble intégré de mesures liées à l'utilisation rationnelle des ressources (gestion de la demande et efficacité énergétique), au transport, à la distribution et à la production. Ce travail de collaboration s'est traduit par la mise en œuvre de mesures importantes, par exemple, dans les régions de Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph, de Toronto et du Nord-Ouest de l'Ontario, au nord de Dryden et dans les collectivités éloignées. Le rôle de l'OPA dans la planification régionale a récemment été officialisé à l'occasion du nouveau cadre réglementaire concernant l'électricité de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Nous avons de toute évidence fait de grands progrès, mais nous sommes convaincus que nous pouvons – et devons – aller plus loin.

Nous allons continuer à explorer le développement durable au moyen des processus actuels de planification, de participation des collectivités et de transparence, ainsi que grâce à des évaluations et des conseils clairs et cohérents. Nous mettons également au point un

cadre de travail qui nous permettra de consolider notre engagement en matière de durabilité et d'examiner des façons d'améliorer l'intégration et la reddition de comptes. Nous allons poursuivre la mise en œuvre des mesures ciblées faisant de l'utilisation rationnelle des ressources la première ressource à envisager dans les décisions relatives à la planification à l'échelle provinciale et régionale et traitant l'utilisation rationnelle des ressources à égalité avec les autres ressources.

Étant donné la complexité de la tâche à accomplir, l'augmentation du volume de travail et les attentes croissantes du public, nous devons organiser des activités et des communications avec les intervenants pour toutes nos mesures et tous nos programmes. Nous allons atteindre ce but grâce à notre nouveau Comité consultatif des intervenants, aux changements apportés à la conception du programme et aux mesures de planification régionale améliorées.

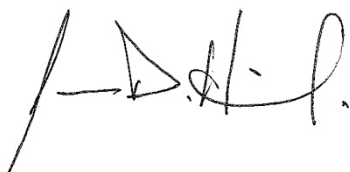
En nous fondant sur les réactions obtenues de nos divers processus de mobilisation, nous allons collaborer avec nos partenaires du secteur afin de mieux faire comprendre en quoi consiste le secteur de l'électricité et afin d'améliorer l'accès à des données et à de l'information utiles. Notre objectif est de répondre au vif désir des Ontariens (les municipalités, les Premières Nations, les collectivités métisses, les intervenants et le grand public) de mieux comprendre en quoi consistent la planification de l'électricité et le choix des emplacements de production, de sorte qu'ils participent très tôt et de façon efficace à la prise de décisions.

Les charges pour l'exercice 2013 ont été de 5 % inférieures à celles de 2011 et comparables à celles de 2012. Nous avons continué à freiner les coûts d'exploitation en 2013, tout en exécutant un mandat élargi et en assumant une charge de travail accrue, notamment un plus grand nombre de contrats à gérer. À la fin de 2013, nous gérons plus de 21 000 contrats, pour une production d'électricité de 22 448 mégawatts. Nous allons gérer près de 28 000 contrats d'ici la fin de 2014 – soit une augmentation de 610 % par rapport à 2010 et de 131 % depuis 2011. Ces contrats représentent environ 24 000 mégawatts d'électricité, soit les deux tiers de la totalité du réseau d'électricité de l'Ontario.

L'OPA est également déterminée à travailler dans le contexte du processus d'accréditation syndicale en cours.

Nous gérons également un grand nombre de projets d'approvisionnement, notamment notre Initiative de négociation de contrats de production d'énergie hydroélectrique, un nouveau programme de panneaux solaires montés sur le

toit, un nouveau programme d'offre standard pour les projets hydroélectriques à l'intention des municipalités et l'agrandissement des installations existantes, ainsi qu'un nouveau programme pour les projets d'énergie renouvelable de grande envergure. Nous saisissons toutes les occasions de rationaliser et de réaliser des gains d'efficacité dans nos programmes existants et nous nous efforçons d'appliquer aux nouveaux programmes les leçons apprises au cours des dernières années.



James D. Hinds
Président du conseil d'administration

Nos efforts diversifiés ont pour but de faire de l'Ontario un chef de file mondial en matière d'énergie propre afin de soutenir notre économie future. Les mesures prises aujourd'hui contribueront à garantir que notre réseau d'électricité répond aux besoins changeants des Ontariens et favorise la prospérité de la province.



Colin Andersen
Directeur général



Performance de l'OPA

Le tableau suivant montre les principales mesures de rendement de l'OPA de 2011 à 2013.

	2011 Chiffres réels	2012 Chiffres réels	2013 Chiffres réels
Charges d'exploitation de l'OPA (en millions de dollars)	62,2 \$	59,8 \$	60,2 \$
Coût total des programmes (en millions de dollars)	2 529 \$	2 909 \$	3 730 \$
Nombre de directives pendant l'exercice	10	7	10
Nombre total de directives à ce jour	56	63	73
Réduction annuelle de la consommation d'énergie (GWh)	717	671	869*
Production totale faisant l'objet de contrats avec l'OPA (MW)	21 039	22 411	22 448
Production totale faisant l'objet de contrats avec l'OPA	12 099	16 788	21 118

*Prévisions de 2013; le montant final sera établi en 2014, une fois que les économies réelles auront été vérifiées.



Ouvrir le dialogue avec les Ontariennes et les Ontariens afin d'économiser l'électricité

Atteindre les cibles en matière d'économies d'énergie en Ontario



En collaboration avec ses partenaires, l'OPA guide les efforts d'économies d'électricité de la province en soutenant les programmes d'économies d'énergie et les projets novateurs en matière d'utilisation rationnelle des ressources, en accroissant la capacité du marché et en édifant une culture d'utilisation rationnelle des ressources, en amorçant le dialogue avec les collectivités et en établissant des liens avec les consommateurs. Nous collaborons avec les sociétés de distribution locales et d'autres partenaires afin d'assurer que les résidents, les entreprises, les hôpitaux et les écoles de la province disposent de l'information et des outils dont ils ont besoin pour gérer efficacement leur consommation d'électricité.

L'Ontario a fait de grands pas pour atteindre les cibles ambitieuses que la province s'était fixées en matière d'économies d'énergie. Des programmes d'économies d'énergie visant à aider la province à atteindre ses cibles sont offerts aux résidents et aux entreprises de la province par l'entremise des sociétés de distribution locales ou directement par l'OPA. Mentionnons notamment la série de

programmes énergiconomies^{MO} (www.saveonenergy.ca) qui offrent aux consommateurs des mesures permettant de réduire la demande d'électricité et de réaliser des économies et leur fournissent des données en temps réel sur les économies réalisées ainsi que des outils éducatifs pour les aider à mieux gérer leur consommation d'énergie de façon générale.

En 2013, l'OPA a travaillé en étroite collaboration avec les sociétés de distribution locales afin de mieux faire connaître ces programmes aux consommateurs et de leur donner l'occasion d'y participer. L'OPA a également accru sa collaboration avec les sociétés de distribution locales et a constitué de nouveaux volets permettant plus de souplesse et d'innovation. Ces efforts se sont traduits par une participation accrue aux programmes.

Les résultats vérifiés des programmes d'économies d'énergie de 2012, disponibles en septembre 2013, ont révélé que l'Ontario avait réalisé des économies d'énergie de 671 millions de kilowattheures pour l'année et que la demande pour l'ensemble de la province avait diminué de 643 mégawatts. Ces résultats tiennent compte des économies réalisées grâce aux mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande offertes par les sociétés de distribution locales ou par l'OPA elle-même. À la fin de 2013, les Ontariens avaient économisé 8,6 térawattheures d'électricité – soit suffisamment pour alimenter une ville de la taille

de Mississauga. Dans son *Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, 2012* rendu public en décembre 2013, le Commissaire à l'environnement de l'Ontario a noté que la gamme de programmes d'économies d'énergie assurait une bonne utilisation des deniers publics.

Tous les programmes financés par l'entremise de l'OPA en 2012 ont été évalués selon un rigoureux processus d'évaluation, de mesure et de vérification. Les conclusions qui en sont tirées permettent d'apporter des améliorations aux programmes d'économies d'énergie et de mettre au point d'autres outils et programmes de formation afin d'aider les clients à mieux gérer leur consommation d'électricité et à réaliser des économies de coûts. Le coût de la prestation des programmes d'économies d'énergie pour les consommateurs est inférieur à quatre cents le kilowattheure. Économique et réalisable, l'utilisation rationnelle des ressources est le choix qui s'impose.

Parmi les programmes offerts par l'OPA en 2013, mentionnons le Programme d'économie d'énergie pour les Autochtones lancé en août dans 12 collectivités de l'Ontario (dont deux collectivités des Premières Nations en région éloignée), lesquelles contribuent à cerner les possibilités d'économiser l'énergie et effectuent des rénovations éconergétiques.

L'OPA assure également la prestation de programmes axés sur la gestion de la demande et du Programme d'accélération pour le secteur industriel offert aux clients industriels raccordés au réseau. Il s'agit de l'un des plus importants programmes d'encouragement de l'Amérique du Nord visant la réduction de la consommation énergétique des installations industrielles.

Accroître la capacité du marché

L'OPA continue à offrir de la formation technique aux employés préposés aux ventes et aux clients des sociétés de distribution locales de sorte qu'ils disposent des compétences et des outils nécessaires pour reconnaître les occasions d'économiser l'énergie au sein des entreprises de l'Ontario. Des milliers de personnes ont participé à ces ateliers. En outre, dans le but d'encourager la participation au programme **énergiconomies** et de gérer la consommation d'énergie de façon efficace, des primes d'encouragement sont offertes aux sociétés de distribution locales et aux entreprises souhaitant embaucher des gestionnaires d'énergie. Ces derniers apportent des connaissances techniques spécialisées aux projets d'efficacité énergétique et aux plans de gestion de l'énergie.

L'OPA multiplie les mesures de renforcement de la capacité du marché et a augmenté ses activités en ce qui a trait au dialogue avec les intervenants. Cette année, nous avons abordé un certain nombre de sujets clés, notamment le chauffage, la ventilation et la climatisation; les commandes de réglage dans les bâtiments et les installations industrielles; l'éclairage; et les détaillants, afin de mieux joindre les utilisateurs finaux et d'intensifier les efforts investis par les sociétés de distribution locales pour atteindre leurs cibles en matière d'économies d'énergie.

Soutenir les projets novateurs en matière d'économies d'énergie

Le Fonds pour les économies d'énergie de l'OPA contribue à la transformation du marché des économies d'énergie en soutenant la mise en œuvre de technologies et de projets novateurs en matière d'économies d'énergie. En 2013, le fonds a consacré plus de 8,4 millions de dollars à 10 nouveaux projets. Depuis 2005, le fonds a versé 45,7 millions de dollars à l'appui de 186 projets. Les projets ont obtenu un financement additionnel de 125,8 millions de dollars chez des partenaires. Les nouveaux projets contribuent aux

économies d'énergie globales, influent sur les politiques et programmes et font la promotion des activités novatrices liées aux économies d'énergie.

L'OPA a continué à chercher de nouvelles occasions d'inciter les consommateurs à économiser l'énergie et de mesurer les économies d'énergie attribuables aux changements de comportement. Grâce au Fonds pour les économies d'énergie, une série de programmes pilotes d'analyse sociale mettent à l'essai les stratégies de participation résidentielle, le potentiel d'économies, l'impact sur le comportement et la faisabilité de leur intégration au marché global de l'Ontario. Ces programmes sont à l'essai chez Hydro One, Milton Hydro et Horizon Utilities. Le fonds appuie également *Race to Reduce*, de *CivicAction*, une mesure d'une durée de quatre ans dans le cadre de laquelle les locataires et les propriétaires collaborent afin d'encourager une utilisation intelligente de l'énergie dans les propriétés commerciales. À la fin de décembre, les participants avaient réduit de 9 % leur consommation collective d'énergie – avec une avance de presque une année sur l'échéancier qui fixait une cible de 10 % d'ici la fin de 2014.

En 2013, l'OPA a instauré un processus de traitement accéléré pour mettre sur le marché, en tant que programmes pilotes, des idées de programme novatrices provenant des sociétés de distribution locales. Deux nouveaux programmes pilotes portent sur les bâtiments multirésidentiels et les petits bâtiments commerciaux et bien d'autres idées sont en ébullition.

Créer une culture de l'économie d'énergie

L'OPA est demeuré le chef de file de la province dans l'édification d'une culture de l'économie d'énergie en appuyant les efforts du gouvernement en matière de planification des économies d'énergie à long terme par l'entremise de l'initiative Priorité à la conservation de l'énergie et de la planification communautaire énergétique. Nos efforts ont porté entre autres sur l'élaboration de codes du bâtiment, de normes concernant les nouveaux produits et autres politiques d'économie de l'énergie; nous avons également souligné les succès remportés en matière d'économie d'énergie. Nous avons également continué à effectuer des études de marché afin de suivre de près l'établissement d'une culture de l'économie d'énergie dans la province, de cerner les principales influences modifiant les comportements en matière d'efficacité énergétique et de fixer des buts à atteindre en ce qui a trait aux progrès à réaliser.

La planification communautaire énergétique est un outil d'une grande efficacité pour encourager les collectivités à participer à la planification énergétique et cerner des occasions de réaliser des économies d'énergie. L'OPA a continué à soutenir le réseau *Quality Urban Energy Systems of Tomorrow* (QUEST) dans le travail qu'il effectue dans ce domaine. Mentionnons entre autres la rédaction d'un document expliquant le contexte dans lequel s'effectue la planification de l'énergie locale, ainsi qu'un survol des possibilités de collaboration entre la planification municipale et la planification provinciale et régionale.

En 2013, nous avons souligné les succès remportés en matière d'économies d'énergie en appuyant la première édition du prix d'excellence pour le leadership en matière d'économies d'énergie (Conservation Leadership Excellence Award) de l'Electricity Distributors Association. Parmi les mesures de l'OPA, mentionnons également un effort déployé conjointement par l'OPA, l'association des municipalités de l'Ontario et l'Electricity Distributors Association. Les prix Community Conservation Awards soulignent, pour la deuxième année, les efforts des municipalités de l'Ontario pour atteindre les cibles de la province en matière d'économies d'énergie en reconnaissant les efforts de trois municipalités chaque année. Les gagnants pour l'année 2013 étaient Burlington, Sault-Sainte-Marie et South-West Oxford. Nous avons également établi un partenariat avec le Centre des sciences de l'Ontario en fin de décembre et au début de janvier afin d'inciter le public à participer aux économies d'énergie et à nos programmes d'énergicONomies.

SOULIGNER LES EFFORTS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS.

Félicitations à **South-West Oxford**, **Sault-Sainte-Marie** et **Burlington** qui ont remporté le prix *Community Conservation Awards* pour 2013.

Pour plus de renseignements sur les lauréats et pour découvrir comment votre municipalité peut participer, visitez powerauthority.on.ca/conservationawards (site en anglais).



Les prix *Community conservation Awards* sont le fruit d'un effort de collaboration mené par l'*Ontario Power Authority*, avec l'appui de l'association des municipalités de l'Ontario et de l'*Electricity Distributors Association*.

^{OM} Marque officielle de l'*Ontario Power Authority*. Utilisée sous licence.



Planifier ensemble un avenir écologique



L'OPA s'est livré à une grande diversité d'activités de planification pour le secteur de l'électricité. Il a notamment apporté sa contribution au Plan énergétique à long terme, élaboré des plans régionaux partout dans la province afin de répondre aux besoins locaux, et soutenu les mesures du secteur, les processus réglementaires, ainsi que ses propres programmes d'économies de l'énergie et d'approvisionnement.

Planification de l'énergie à long terme

L'OPA a fourni des conseils et des analyses techniques au gouvernement aux fins de la mise à jour du Plan énergétique à long terme. *Vers un bilan équilibré*, rendu public en décembre 2013, offre une orientation des politiques en matière de planification du réseau électrique. Le plan tient compte d'une faible croissance de la demande et des incertitudes, intègre une certaine souplesse et suit de près l'évolution afin de rectifier le tir. Le plan fixe les orientations que prendront la production future, les économies et le stockage et cerne les priorités en ce qui a trait au transport et à la distribution. Il recherche un équilibre entre la demande et l'approvisionnement en Ontario en se fondant sur cinq principes qui guideront les décisions à venir : la rentabilité, la fiabilité, la propreté de la source d'énergie, la mobilisation des collectivités et l'accent sur la gestion des économies d'énergie et de la demande préalablement à toute construction de nouvelles installations de production.

L'OPA a participé à toutes les séances de consultation sur le Plan énergétique à long terme tenues dans la province, aussi bien pour offrir une ressource technique qu'en préparant et en présentant de l'information afin d'établir le contexte des échanges. En décembre, le ministre de l'Énergie a communiqué avec l'OPA au sujet d'une série d'activités de suivi du Plan énergétique à long terme.

Planification régionale

L'OPA, en partenariat avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), a réalisé en 2013 une étude publique relativement à la planification régionale et au choix des emplacements des infrastructures énergétiques de grande taille. Par suite de cette consultation, 18 recommandations sur la façon d'améliorer la planification régionale et le processus de sélection des grandes infrastructures énergétiques ont été soumises au gouvernement. Le gouvernement a accepté les recommandations et elles ont été annoncées en novembre par le premier ministre et le ministre de l'Énergie. La mise en œuvre des recommandations a débuté.

Les trois principales recommandations portaient sur une communication fréquente avec la collectivité dès le début du processus de planification régionale intégrée, une voix locale et une responsabilité locale, ainsi que la coordination entre les ministères. Les recommandations sont réparties en quatre domaines : amener les collectivités à participer aux échanges, établir un lien entre la planification locale et la planification provinciale, renforcer le continuum planification-choix des emplacements, sensibiliser davantage face à l'électricité et faciliter l'accès à l'information.

L'OPA incorpore déjà un grand nombre de ces recommandations à son processus de planification. Par exemple, nous avons obtenu la participation des collectivités locales, des gouvernements municipaux, des collectivités des Premières Nations et des Métis et d'autres intervenants au processus de finalisation des plans régionaux existants ainsi qu'à l'élaboration de nouveaux plans régionaux. Les travaux ont débuté pour améliorer ces aspects afin d'atteindre les objectifs de l'étude. Huit de ces plans ont commencé dans diverses régions de l'Ontario aux prises avec des contraintes d'approvisionnement : cœur du centre-ville de Toronto, Nord-Ouest de la région du Grand Toronto, Ottawa, Nord-Ouest de l'Ontario, Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph, Brant, Windsor-Essex et région de York. Des ébauches de plans pour la région du nord de Dryden et des collectivités éloignées du Nord-Ouest de l'Ontario font actuellement l'objet d'un processus de participation du public, conformément aux principes énoncés dans les recommandations sur la planification et le choix des emplacements remises au gouvernement.

Le rôle de l'OPA dans la planification régionale a récemment été officialisé dans le cadre du nouveau cadre réglementaire concernant l'électricité de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Certaines responsabilités relatives à la planification régionale ont ainsi été incorporées au mandat de l'OPA.

L'OPA a lancé des pages Web interactives pour toutes les mesures de planification régionales. Ces pages fournissent de l'information à jour sur les mesures en cours dans les 21 régions du réseau électrique de l'Ontario.

Appuyer les processus de réglementation et d'approvisionnement

L'OPA a participé à un certain nombre de processus de réglementation devant la CEO. Ces processus sont les suivants : le projet de la CEO visant à mettre au point de nouveaux processus de planification régionale, les processus de consultation et d'autorisation pour le projet de transport de la ligne Est-Ouest, la demande de hausse tarifaire de Toronto Hydro, le projet Hydro One pour la réfection des lignes de transport dans la région de Guelph et le poste de la ligne de transport de Clarington; la réfection des centrales nucléaires de l'Ontario Power Generation (OPG), ainsi que l'étude de la CEO sur les taux de disponibilité et les principes relatifs aux applications du réseau électrique intelligent, par exemple, le stockage.

Le groupe de l'OPA chargé de la planification a fourni l'appui technique et le soutien à la planification relativement à l'approvisionnement et à l'élaboration de programmes pour les économies et la production

d'électricité, dont le Programme de TRG pour les sources d'énergie renouvelables, l'approvisionnement pour les grands projets d'énergie renouvelable, l'approvisionnement pour la production combinée chaleur-électricité, les négociations relatives à la production indépendante, les projets hydroélectriques, les options de Bruce Power en matière de passation de marchés et les stratégies relatives à l'évolution du marché.





Privilégier les sources de production d'électricité favorisant un réseau plus propre et plus fiable

L'OPA continue à approvisionner l'Ontario en électricité de sorte à répondre aux besoins de l'Ontario qui souhaite un réseau d'électricité propre et fiable. À la fin de 2013, les contrats gérés par l'OPA fournissaient les deux tiers de l'électricité du réseau de la province.



Gérer les contrats d'électricité

À la fin de 2013, l'OPA gère un approvisionnement d'environ 22 448 mégawatts d'électricité aux termes de contrats, comme suit :

- 8 240 mégawatts d'énergie renouvelable éolienne, solaire et de bioénergie
- 2 390 mégawatts d'énergie hydroélectrique renouvelable
- 8 818 mégawatts d'énergie provenant du gaz naturel, combinant chaleur et production d'électricité, et d'énergie produite à partir de déchets
- 3 000 mégawatts d'énergie nucléaire.

↑ Nous avons continué à gérer un volume croissant de contrats. À la clôture de l'exercice, nous gérons 21 118 contrats, comparativement à 16 788 contrats pour la fin de 2012. Ces contrats comprennent 18 265 contrats dans le cadre du Programme de TRG pour les microprojets, 2 608 contrats pour le Programme de TRG et 245 contrats non liés au Programme de TRG.

✓ Nous avons continué à améliorer nos processus de gestion de contrat et de règlement afin de gérer de façon plus efficiente ce volume accru.



Fournir une énergie plus propre aux Ontariennes et aux Ontariens

Le Programme de TRG pour les énergies renouvelables continue à fournir une quantité importante d'énergie éolienne, solaire et de bioénergie aux termes de contrats avec l'OPA. En 2013, l'OPA a fait l'acquisition de 143 mégawatts d'électricité par l'entremise de projets dans le cadre du Programme de TRG et de 29 mégawatts d'électricité dans le cadre du Programme de TRG pour les microprojets. Les cibles d'approvisionnement annuelles pour ces programmes sont fixées par le gouvernement.

En juin, le ministère de l'Énergie a demandé à l'OPA de créer un nouveau processus d'approvisionnement concurrentiel pour les grands projets d'énergie renouvelable (plus de 500 kilowatts), plutôt que de les inclure au Programme de TRG. L'OPA a entamé le dialogue avec les intervenants avant de soumettre au ministre des recommandations provisoires relativement à ce processus à la fin d'août. D'autres contacts avec les intervenants au début de 2014 seront pris en compte lors du processus définitif.

Des modifications ont également été apportées à la fin d'août au Programme de TRG et au Programme de TRG pour les microprojets, afin de les rendre conformes aux coûts actuels de conception et de construction des projets d'énergie renouvelable. Nous avons lancé un projet pilote pour les projets solaires montés sur un toit non encore construits (PSTNC) ainsi qu'un programme d'offre standard pour les nouveaux projets hydroélectriques municipaux (POSEH, volet projets municipaux) en octobre.

L'OPA continue à collaborer aux travaux de développement du secteur avec la SIERE et d'autres intervenants afin d'intégrer ces ressources renouvelables à notre réseau électrique. L'initiative d'intégration des énergies renouvelables (SE-91) a été mise en œuvre en septembre, de sorte que la production d'énergies renouvelables raccordée au réseau de transport soit entièrement commandée, ce qui permet aux contribuables ontariens d'économiser jusqu'à 200 millions de dollars par année en maximisant le rendement du réseau selon la SIERE. L'OPA a également négocié des

économies sur les contrats, pour un total de 65 millions de dollars au cours des cinq prochaines années – la période la plus importante de production de base excédentaire – avec la possibilité d'économiser davantage pendant la durée des contrats.

Nous avons continué à conclure de nouveaux contrats avec les installations hydroélectriques existantes dans le cadre de l'Initiative de négociation de contrats de production d'énergie hydroélectrique (INCPEH), conformément à la directive émise par le gouvernement en 2009. Nous développons également le volet expansion du POSEH afin de permettre l'expansion des installations hydroélectriques faisant actuellement l'objet d'un contrat avec la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ou avec l'OPA dans le cadre de l'INCPEH.

L'OPA continue son dialogue avec le consortium coréen relativement aux projets d'énergie renouvelable de la phase 3 de l'Entente d'investissement dans l'énergie.

Conformément à la directive émise en juin par le ministre, l'OPA a entamé des négociations avec l'OPG et son partenaire des Premières Nations, la Taykwa Tagamou Nation, relativement à un contrat portant sur un projet de centrale hydroélectrique de 25 mégawatts à New Post Creek. Les négociations devraient se poursuivre pendant l'exercice 2014.

Nous avons également continué à gérer l'approvisionnement pour d'autres projets d'électricité, par exemple, la production à partir du gaz naturel. Nous avons également cherché à acquérir de l'électricité à partir d'autres sources, notamment les projets de production d'énergie à partir des déchets et la conversion à la biomasse des installations au charbon. En novembre, le gouvernement a annoncé son projet de conversion de la centrale de Thunder Bay, afin de produire de l'électricité à partir de technologies de pointe de combustion de la biomasse et assurer ainsi un service d'électricité fiable aux résidences, aux entreprises et aux industries de la région.

En 2013, l'OPA a poursuivi ses négociations avec les producteurs indépendants et a terminé la première phase de lancement du Programme d'offre standard en matière d'énergie propre.

Le Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel permet aux sociétés industrielles nouvelles ou en expansion de profiter de l'abondant approvisionnement en énergie de la province. Sept offres de contrat ont été faites en décembre et tous ces contrats devraient être conclus au début de 2014. Ces contrats fourniront à des clients industriels de l'électricité à prix réduit et apporteront à la province une charge nouvelle. La clientèle industrielle aura éventuellement d'autres occasions de participer au programme en 2014.

Un nouveau contrat d'une durée de 10 ans pour la centrale de Lennox a commencé en 2013. Cette entente, négociée par l'OPA et l'OPG en décembre 2012, s'appuie sur les modalités des précédents contrats avec Lennox. Cette installation qui produit de l'électricité à partir du pétrole et du gaz naturel offrira davantage de fiabilité pendant les heures de pointe et servira de source auxiliaire lorsque d'autres sources ne sont pas disponibles.

L'OPA a entrepris des négociations avec Bruce Power dans l'intention de prolonger la durée de vie des unités Bruce B et de planifier leur réfection éventuelle, conformément au Plan énergétique à long terme.

Fournir une aide financière pour les projets d'énergie renouvelable

L'OPA a continué à fournir une aide financière aux collectivités souhaitant mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable grâce au Programme de partenariat énergétique communautaire et au Fonds des projets d'énergie renouvelable pour les Autochtones. Le Programme provisoire de partenariats énergétiques pour les secteurs municipal et public a été lancé en septembre afin d'accroître les occasions dans ces secteurs. Un programme complet sera mis au point en 2014 pour les municipalités et les entités du secteur public.

L'OPA a lancé le Programme des plans communautaires de consommation d'énergie pour les Autochtones au mois d'août en concertation avec le ministère de l'Énergie, qui a lancé le Programme des plans énergétiques municipaux. Grâce à ce programme de l'OPA, les collectivités des Premières nations et des Métis sélectionnées peuvent faire une demande d'aide financière pour élaborer un plan énergétique pour leur collectivité. Des collectivités de partout en Ontario ont soumis 35 projets; les collectivités qui recevront du financement seront sélectionnées en avril 2014.

En décembre, l'OPA a lancé la version révisée du Programme des initiatives de formation et du renforcement des capacités. Ce programme, relevant auparavant du Programme de partenariats énergétiques communautaires, est maintenant offert aux collectivités et organisations des Premières Nations et des Métis, aux municipalités, aux entités du secteur public, aux organismes de bienfaisance enregistrés, aux organisations sans but lucratif et aux coopératives. Le programme offre du soutien à divers moyens d'éducation et de renforcement des capacités et facilite également le partage d'information et la participation de divers publics cibles du secteur de l'énergie renouvelable en Ontario. Le financement de ces projets devrait être approuvé en avril 2014.



En mars 2014, l'OPA a affiché une ébauche des règles du Fonds des projets de transport de l'électricité pour les communautés autochtones (FPTECA) pour une période de consultation publique incluant la participation des collectivités autochtones à la conception du programme. Lorsqu'il sera lancé dans le courant de 2014, le FPTECA soutiendra les collectivités des Premières Nations et des Métis souhaitant étudier la possibilité de détenir des participations dans la construction d'importantes nouvelles lignes de transport, là où l'OPA a déterminé qu'il existe un besoin en matière de capacité de transport, conformément au Plan énergétique à long terme.

En coordination avec l'affichage de l'ébauche des règles, l'OPA a lancé le Programme de remboursement dans le cadre du FPTECA. Grâce à ce programme, les organisations autochtones admissibles disposant

d'accords de partenariats établis en rapport avec la ligne de transport Est-Ouest et la ligne vers le lac Pickle peuvent être admissibles à un remboursement des fonds jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par partenariat.

L'OPA a procédé à une évaluation du programme afin de cerner des possibilités d'améliorer, de simplifier et de mieux mettre en adéquation ses programmes de soutien à l'énergie renouvelable. Le processus d'évaluation a également permis de repérer les besoins et les obstacles touchant les collectivités autochtones, les coopératives, les municipalités et les entités du secteur public au fur et à mesure qu'ils élaborent leurs projets d'énergie renouvelable. Un rapport contenant les recommandations a été remis au ministère de l'Énergie en janvier 2014.



Ouvrir le dialogue avec les intervenants pour mieux préparer l'avenir



Grâce au dialogue avec une grande diversité d'intervenants, nous sommes mieux à même d'offrir des programmes répondant aux besoins des Premières Nations, des Métis et des collectivités de toute la province.

Amorcer le dialogue avec les Premières Nations et les Métis

L'une des grandes priorités de l'OPA est la prise en compte des perspectives des Premières Nations et des Métis dans la planification énergétique, les économies d'énergie et la prestation des programmes. Nous souhaitons aider ces collectivités à développer les compétences qui leur permettront de participer à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la planification, aux projets de transport et à l'approvisionnement en électricité.

En 2013, nous avons formé le Groupe de travail sur les mesures énergétiques pour les Autochtones dans le but d'aider l'OPA à cerner les possibilités et les défis émergents touchant les Autochtones dans ce secteur. Ce groupe est composé de membres des Premières Nations et des Métis possédant de l'expérience dans le secteur de l'électricité en Ontario.

Nous avons poursuivi le dialogue avec les Premières Nations et les Métis et nous avons maintenu notre soutien afin de leur permettre de jouer un rôle dans le réseau électrique de l'Ontario, y compris dans des mesures d'envergure comme le Plan énergétique à long terme, l'mesure de l'OPA et de la SIERE relativement à la planification régionale et au choix des emplacements des nouvelles sources d'électricité, les grands projets d'approvisionnement à partir d'énergies renouvelables ainsi que nos programmes d'énergie renouvelable pour les Autochtones.

L'OPA a entamé des échanges avec les *Chiefs of Ontario* et la *Métis Nation of Ontario* sur les accords de financement des compétences qui permettraient à chaque organisation de créer et de pourvoir des postes d'analyste des questions énergétiques. Ces analystes aideront leur collectivité à participer de façon plus efficace aux échanges en matière d'électricité avec le gouvernement, ainsi que dans le secteur de l'électricité en général. Un accord a été conclu avec la *Métis Nation of Ontario* vers la fin de 2013. L'OPA poursuit son dialogue avec les *Chiefs of Ontario*.

Nous avons continué notre travail de planification visant à étendre le réseau de transport de l'Ontario jusqu'aux collectivités des Premières Nations du Nord-Ouest de l'Ontario établies en région éloignée. De concert avec le Comité de planification en matière de transport d'électricité pour les Premières Nations du Nord-Ouest, nous avons préparé l'ébauche d'un rapport technique provisoire afin de faire progresser cette mesure auprès des collectivités autochtones, de l'industrie et des divers paliers de gouvernement. Nous nous sommes également engagés à travailler avec les quatre collectivités éloignées où le raccordement au réseau ne semble pas économique, afin d'étudier des options qui permettraient de remplacer l'actuelle production d'électricité à partir du diesel pour ces collectivités.

Consulter les nombreux intervenants

Le maintien du dialogue et des communications avec les intervenants afin de renforcer les liens avec la collectivité et avec les intervenants demeure une priorité pour l'OPA. En 2013, nos efforts ont porté surtout sur la planification régionale, la planification et le choix d'emplacement des grands projets d'énergie, le Programme de TRG et le Programme de TRG pour les microprojets, l'approvisionnement en projets d'énergie renouvelable de grande taille, notre portefeuille d'économies d'énergie avec les sociétés de distribution locales, ainsi que les mesures visant à permettre l'acquisition de meilleures connaissances de la question énergétique.

Au cœur des recommandations de l'OPA et de la SIERE relativement au choix d'emplacement se trouve le dialogue fréquent avec les collectivités locales, et ce, dès le début du processus. Notre travail de planification régionale entraîne par conséquent un dialogue avec les gouvernements municipaux, les collectivités des Premières Nations et les collectivités des Métis, les collectivités locales et d'autres intervenants dans les régions où se déroule une planification active. Ce dialogue s'appuie sur un site Web amélioré pour les 21 régions visées par la planification du réseau d'électricité de la province.

L'OPA s'est également employé à faire mieux connaître la question de l'électricité en améliorant l'accès à l'information grâce à son site Web, et notamment en fournissant sur le Web des documents détaillés expliquant en quoi consiste la tarification de l'électricité. Nous facilitons également l'accès aux données en les mettant à la disposition des consommateurs, de l'industrie, des planificateurs municipaux et des chercheurs universitaires. De l'information a été fournie dans le cadre du dialogue lié au Plan énergétique à long terme et d'autres informations suivront grâce à l mesure de rapport annuel sur l'énergie qui fait partie intégrante du plan.

En novembre, nous avons mis sur pied le Comité consultatif des intervenants afin de fournir des conseils sur les politiques touchant le mandat de l'OPA. Le groupe est composé de leaders reconnus représentant une grande diversité d'intérêts dans le secteur de l'électricité. La première réunion du comité s'est déroulée en janvier 2014. Le comité prévoit se réunir six fois au cours de sa première année. Le comité mettra sur les activités de communications de l'OPA actuellement en cours, dont le Conseil consultatif en matière d'économies d'énergie et le Groupe de travail sur les mesures énergétiques pour les Autochtones.

L'OPA a également poursuivi ses téléconférences régulières avec la direction afin de donner aux intervenants l'occasion de s'adresser directement aux cadres supérieurs.

Cette année, nous avons élargi notre utilisation des médias sociaux pour dialoguer avec les intervenants. Vous nous trouverez sur Twitter, Facebook, LinkedIn, Google+ et YouTube.



Maintenir notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

Le personnel de l'OPA a continué à soutenir divers organismes de bienfaisance et a fait des efforts assidus pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités. Grâce à leurs efforts, nous avons progressé vers nos cibles environnementales de 2013 en ce qui concerne la réduction de la consommation d'électricité, de papier et des déchets au moyen de diverses mesures visant à conscientiser le personnel et à mobiliser le soutien et la participation de tous. Comme ce fut le cas au cours des années précédentes, notre travail nous a valu une reconnaissance publique éloquent. Nous avons remporté pour la troisième année de suite le prix *Clean Air Commute* de Pollution Probe dans la catégorie d'entreprises de notre taille, ainsi que le concours du rapport sur la durabilité *Pour changer l'équation* de HP pour notre rapport environnemental interne 2012-2013. Le concours s'inscrit dans le cadre du programme *Planète vivante au travail* de WWF-Canada qui a pour but de mobiliser les membres du personnel et de leur donner les moyens d'adopter des pratiques durables au travail. Pour la quatrième année de suite, nous avons reçu un prix remis aux meilleurs employeurs du Grand Toronto.

Pour plus de renseignements sur les mesures mentionnées dans le présent rapport, veuillez visiter notre site Web, au www.powerauthority.on.ca [en anglais seulement].

Pour des renseignements sur nos activités de planification :
www.powerauthority.on.ca/power-planning [en anglais seulement].

Pour des renseignements sur nos activités liées aux économies d'énergie :
www.powerauthority.on.ca/opa-conservation [en anglais seulement].

Pour des renseignements sur nos activités de production :
www.powerauthority.on.ca/generation [en anglais seulement].



Rapport de gestion



Faits saillants financiers en 2013

- En collaboration avec ses partenaires, l'OPA guide les efforts d'utilisation rationnelle de l'électricité de la province en soutenant les programmes d'économies d'énergie et les projets novateurs en matière d'économies d'énergie, en accroissant la capacité du marché et en édifiant une culture d'utilisation rationnelle des ressources, en amorçant le dialogue avec les collectivités et en établissant des liens avec les consommateurs.
- Nous avons appuyé l'élaboration du Plan énergétique à long terme du gouvernement et mis en œuvre les directives concernant l'approvisionnement en électricité de l'Ontario.
- Nous avons renforcé le dialogue avec les collectivités et avec le grand public grâce à la création du Comité consultatif des intervenants et à d'autres mesures.

- Nous avons collaboré avec la SIERE afin de soumettre des recommandations sur un nouveau processus de planification énergétique régionale permettant de mieux choisir l'emplacement des projets énergétiques d'envergure en Ontario.
- Nous avons géré et réglé un volume croissant de contrats de production équivalant aux deux tiers du réseau électrique de l'Ontario.
- Nous sommes déterminés à travailler dans le contexte du processus d'accréditation syndicale en cours.

Le texte qui suit est une analyse des résultats des activités de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OPA) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Pour de plus amples détails, il y a lieu de se reporter aux états financiers et aux notes y afférentes.

- La réalisation du mandat de l'OPA entraîne des charges. Parmi ces charges, mentionnons les salaires, les honoraires, les contrats de location et autres charges d'exploitation qu'entraînent la gestion et le soutien de la planification à long terme du réseau, la production d'électricité et les programmes provinciaux d'économies d'énergie.
- L'OPA engage des charges liées aux programmes d'économies d'énergie destinés à permettre à l'Ontario d'atteindre ses cibles en matière d'économies d'électricité, ainsi que des charges liées aux contrats de production nécessaires pour fournir à la province un approvisionnement en électricité adéquat, fiable et durable. Ces charges sont comptabilisées dans le mécanisme d'ajustement global (MAG) et sont abordées plus loin dans le présent rapport.

Performance financière

REVENUS

Augmentation des revenus découlant des frais d'inscription au Programme de TRG.

L'OPA dispose de trois sources de revenus à partir desquelles il finance ses charges :

LES DROITS : un tarif autorisé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et facturé aux consommateurs d'électricité de l'Ontario selon la consommation, le total des revenus provenant des droits étant calculé de façon à récupérer le budget d'exploitation de l'OPA. Avec l'autorisation de la CEO, l'OPA a continué à recueillir un droit d'utilisation provisoire de 0,551 \$/MWh établi en 2011. En 2013, le revenu total était de 78,4 millions de dollars, comparativement à 75,6 millions de dollars en 2012.

LES FRAIS D'INSCRIPTION : des frais administratifs facturés sur l'approvisionnement effectué par l'OPA. En 2013, les frais d'enregistrement étaient de 1,7 million de dollars, principalement en raison du remboursement des frais d'inscription pour les demandes dans le cadre du Programme de TRG.

AUTRES REVENUS : intérêts et revenus divers.

Tableau 1 : Revenus de 2013 et 2012

Revenus de l'OPA (en millions)	2013	2012	Différence
Revenu provenant des droits	75,9 \$	76,3 \$	-0,4 \$
Frais d'inscription	1,7	-1,5	3,2
Autres	0,8	0,8	0,0
Revenus totaux	78,4 \$	75,6 \$	2,8 \$

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont légèrement augmenté comparativement à 2012 étant donné que nous avons continué à viser l'efficacité, tout en gérant un mandat élargi, un volume accru et des tâches plus complexes.

Les charges sont réparties en catégories comme suit : rémunération et avantages, honoraires, décaissements du Fonds pour la technologie et les économies d'énergie, charges d'exploitation générales et amortissement des immobilisations. En 2013, les charges d'exploitation totales étaient de 60,2 millions de dollars, soit une augmentation de 0,4 million de dollars, ou 0,7 %, comparativement à 2012. Il s'agit d'une réduction de 3 millions de dollars, ou 5 % comparativement aux charges de 2011.

1.6
million \$
↑

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX : les charges totales de **33,6** millions de dollars étaient plus élevées de **1,6** million de dollars qu'en 2012. Les charges plus élevées pour la rémunération sont principalement attribuables à l'embauche de personnel temporaire pour le soutien au Programme de TRG et au Programme de TRG pour les microprojets.

1.6
million \$
↑

HONORAIRES : les charges totales pour 2013 étaient de **12,5** millions de dollars, soit une augmentation de **1,6** million de dollars, ou 14,8 % comparativement à 2012. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation des services de consultants juridiques pour des questions touchant les ressources en électricité.

0.8
million \$
↓

CHARGES D'EXPLOITATION : les charges d'exploitation totales de **10,9** millions de dollars en 2013 sont inférieures de **0,8** million de dollars à celles de 2012, principalement grâce à une plus grande efficience.

1.9
million \$
↓

AUTRES CHARGES : le total des autres charges est de **3,2** millions de dollars en 2013, soit **1,9** millions de dollars de moins qu'en 2012, en grande partie à cause d'un amortissement moins élevé et de charges moins importantes liées au Fonds pour les économies d'énergie. Étant donné que les charges du Fonds pour les économies d'énergie sont traitées comme des charges pour les projets approuvés depuis 2011, les charges du fonds continueront à diminuer au cours des exercices à venir.

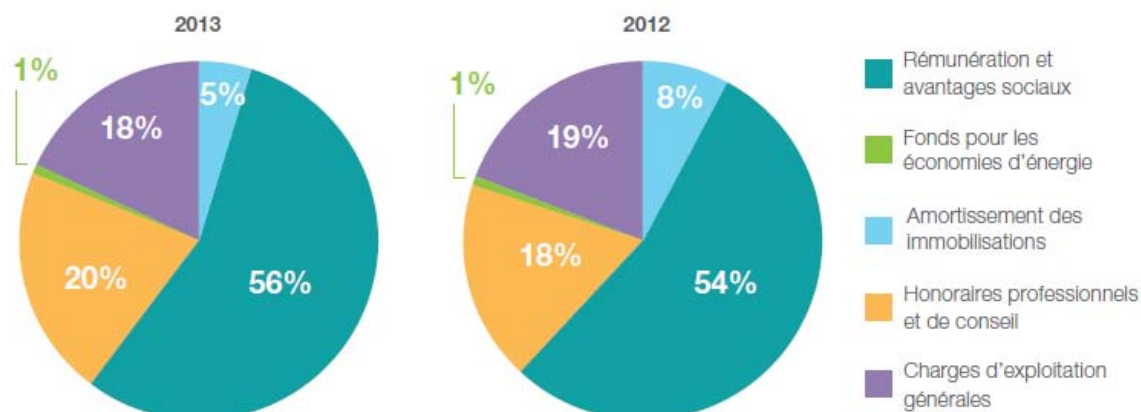
À la suite de l'augmentation des revenus provenant des frais d'utilisation, l'OPA a accumulé un excédent lié aux activités au 31 décembre 2013. L'OPA demandera à la CEO l'autorisation d'effectuer un remboursement aux contribuables en 2014.

Tableau 2 : Charges d'exploitation en 2013 et 2012

Charges d'exploitation de l'OPA (en millions)	2013	2012	Différence
Rémunération et avantages sociaux	33,6 \$	32,0\$	1,6 \$
Honorairess professionnels et de conseil	12,5	10,9	1,6
Fonds pour les économies d'énergie	0,4	0,7	-0,3
Charges d'exploitation générales	10,9	11,7	-0,8
Amortissement des immobilisations	2,8	4,5	-1,7
Total des charges d'exploitation	60,2 \$	59,8 \$	0,4 \$

Les chiffres du tableau 2 ayant été arrondis, ils peuvent ne pas correspondre exactement aux chiffres des états financiers.

Figure 1 : Charges d'exploitation par catégorie de charges pour 2013 et 2012



DÉPENSES DE PROGRAMMES

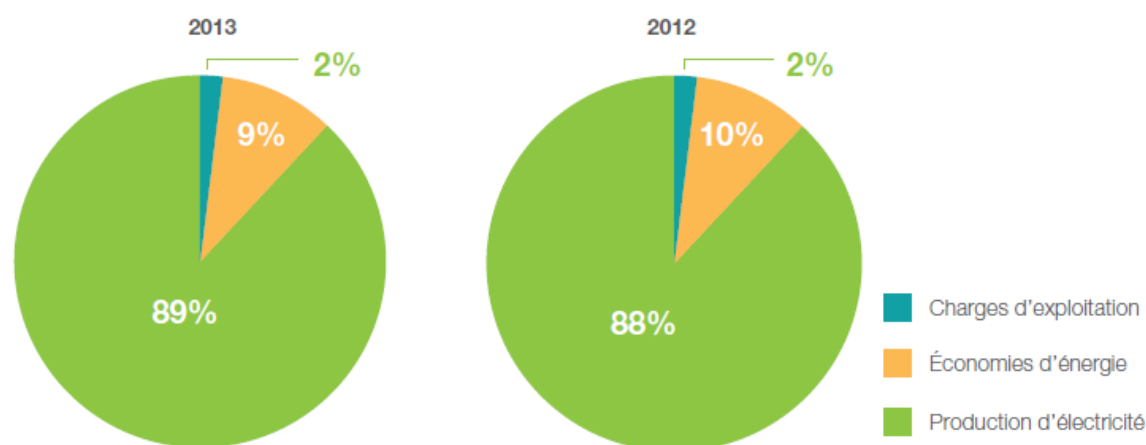
Les dépenses de programmes, également appelées « charges », sont les paiements versés aux fournisseurs et aux participants aux mesures d'économies d'énergie et de production de l'OPA, et sont reflétées dans le MAG.

En dépit d'une augmentation continue des activités liées aux programmes et des dépenses connexes, l'OPA a réussi à réduire ses charges d'exploitation pour l'exercice. Cette tranche des charges est en effet passée de 2 % à 1,6 % des dépenses de programmes totales. Les dépenses liées aux programmes de production ont été plus élevées en 2013 à cause de l'augmentation du nombre de contrats atteignant le stade de l'exploitation commerciale. Les dépenses liées aux programmes d'économies d'énergie se sont traduites par une aide financière ayant permis d'atteindre ou de dépasser les cibles d'économies d'énergie de la province.

Tableau 3 : Charges d'exploitation et charges de programmes pour 2013 et 2012

Charges de l'OPA (en millions)	2013 Réels	2012 Réels	Différence
Charges d'exploitation	60,2 \$	59,8 \$	0,4 \$
Programmes d'économies d'énergie	335,2 \$	301,1 \$	34,1 \$
Programme de production d'électricité	3 395,1 \$	2 608,3 \$	786,8 \$

Figure 2 : Charges d'exploitation, charges du programme d'économies d'énergie et charges liées à la production pour 2013 et 2012 (en millions)



Les contrats d'approvisionnement en électricité comprennent les installations nucléaires, de gaz naturel ainsi que les installations de production d'énergies renouvelables. Les charges liées à la production reflètent les changements survenus dans la répartition des sources de combustibles et la capacité installée totale faisant l'objet de contrats et actuellement en exploitation. Les frais de production reflètent également l'écart entre le THEO et les tarifs versés aux producteurs fournissant de l'électricité en Ontario dans le cadre d'un contrat. En 2013, les charges de production d'électricité totales ont augmenté de 30 % comparativement à 2012 (Figure 2). L'augmentation des paiements des contrats est attribuable à l'augmentation de la capacité découlant de la remise en fonction de deux unités nucléaires, des nouveaux contrats de production d'énergies renouvelables et de la production accrue des installations hydroélectriques existantes.

L'OPA continuera à constituer, à mettre en œuvre et à gérer un solide portefeuille de programmes d'économies d'énergie, tout en poursuivant l'intégration de son système d'évaluation, de mesure et de vérification, afin de suivre les progrès accomplis relativement aux cibles d'économies d'énergie de l'Ontario.

Mécanisme d'ajustement global (MAG)

Le mécanisme d'ajustement global (MAG) tient compte de l'écart entre le THEO et les tarifs versés aux producteurs d'électricité réglementés et liés par contrat en Ontario. Il s'ensuit que des éléments du MAG peuvent être positifs ou négatifs, selon la fluctuation des prix sur le marché de gros de l'électricité. Il inclut également les montants versés aux programmes d'économies d'énergie et de gestion de la demande, ainsi que les mesures axées sur les énergies vertes. Le MAG s'applique à tous les consommateurs en Ontario, et notamment aux entreprises qui paient le prix du marché comptant (THEO) et aux clients qui ont signé un contrat avec un détaillant d'électricité autorisé. Dans le cas des clients qui sont inscrits à la Grille tarifaire réglementée (GTR), le MAG est intégré au tarif établi par la CEO.

COMPTABILISATION DU MÉCANISME D'AJUSTEMENT GLOBAL

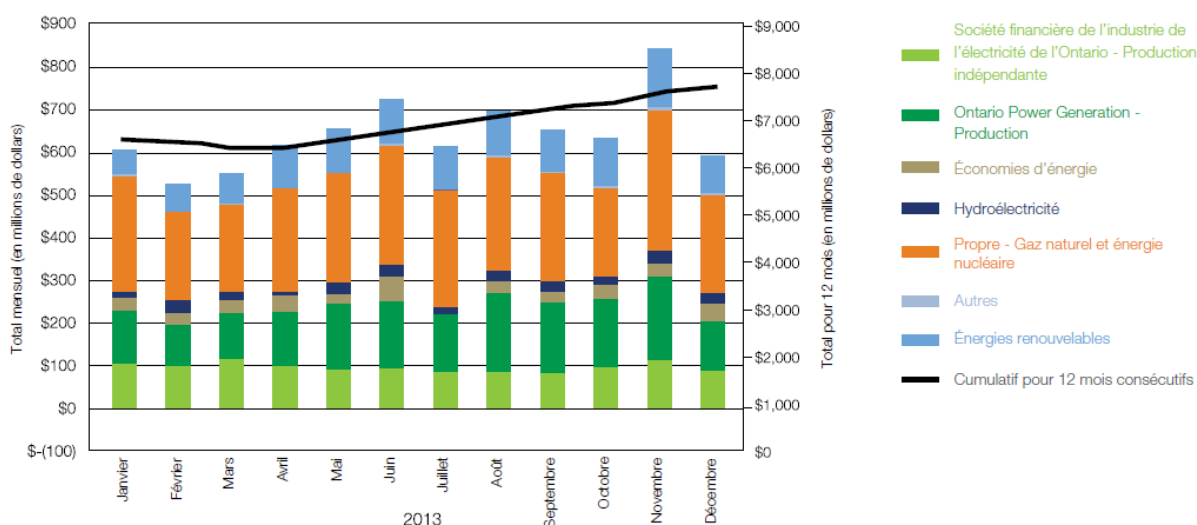
L'ajustement global reflète la différence entre le prix de départ du marché et :

- les tarifs réglementés versés aux centrales nucléaires et hydroélectriques de l'Ontario Power Generation (OPG) produisant l'électricité de base;
- les paiements versés aux fournisseurs ayant signé un contrat avec l'OPA, par exemple, les installations alimentées au gaz, les installations axées sur l'énergie renouvelable (p. ex., les projets de TRG et les microprojets de TRG) et les programmes de réponse à la demande;
- les tarifs contractuels administrés par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

L'OPA est tenue par la loi d'enregistrer les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. Pour satisfaire cette obligation, l'OPA enregistre les flux liés aux contrats d'approvisionnement détenus, gérés ou sous sa responsabilité. Ce compte est réglé mensuellement; cependant, le processus de règlement des contrats de l'OPA exige une estimation du solde impayé aux fournisseurs à la fin de chaque mois. Cette estimation est déposée auprès de la SIERE à la fin de chaque mois et le montant est reçu par l'OPA le mois suivant afin de régler les paiements d'électricité aux titulaires de contrats. Toute variation entre les montants réels versés et les estimations des montants à payer est prise en compte dans le règlement du mois suivant. Au 31 décembre 2013, une somme de 394 millions de dollars était à recevoir du marché, par l'intermédiaire de la SIERE, pour les paiements d'électricité.

La figure 3 représente les flux de trésorerie de l'OPA découlant du mécanisme d'ajustement global pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2013. La ligne tracée sur 12 mois reflète l'ajustement global mensuel moyen des flux de trésorerie pour la période de 12 mois précédente, lequel est comparé à l'ajustement global des flux de trésorerie pour chaque mois. L'ajustement global augmente et diminue selon les fluctuations du THEO. Lorsque le THEO est bas, l'ajustement global est plus élevé afin de couvrir les paiements additionnels pour les contrats d'énergie et autre production réglementée. L'ajustement global augmente également lorsque les nouveaux projets entrent en exploitation et que les paiements contractuels commencent.

Graphique 3 : Flux de trésorerie de l'OPA découlant du mécanisme d'ajustement global





Régime de rémunération des cadres supérieurs

OBJECTIFS DU RÉGIME

Le régime de rémunération de l'OPA est un régime intégré qui s'applique à tous les cadres supérieurs. Il est conçu pour attirer, retenir et motiver un personnel de direction de haut niveau, capable de contribuer à l'exécution du mandat de l'OPA, à sa vision et à ses objectifs commerciaux. Par conséquent, le régime de rémunération a été conçu afin de :

- centrer le rôle du personnel de direction sur les objectifs commerciaux de l'OPA;
- recruter des cadres qualifiés et talentueux pour aider à l'exécution du mandat de l'OPA;
- retenir les cadres appréciés;
- se doter de la souplesse nécessaire pour distinguer la rémunération totale de certains cadres en fonction des résultats et des compétences démontrées de chacun;
- adopter des niveaux de rémunération cohérents et justifiables auprès des intervenants.

Le principe sous-jacent à ces objectifs implique une rémunération totale suffisante, mais non excessive, des cadres supérieurs, afin d'attirer un personnel compétent et spécialisé qui puisse assurer l'exécution du mandat de l'OPA.

Pour le septième exercice consécutif, le conseil d'administration de l'OPA a autorisé un gel de la structure salariale des cadres supérieurs pour l'année suivante. En maintenant le gel de la structure salariale des cadres supérieurs pour l'exercice 2014, le conseil a pris en compte divers facteurs sociaux, économiques et juridiques, notamment la situation financière et les conditions d'embauche, ainsi que des considérations fiscales gouvernementales, entre autres, la conformité aux modifications apportées en 2012 à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*.

Le Tableau 4 montre la rémunération annuelle des cadres supérieurs désignés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les rémunérations totales en espèces détaillées ci-dessous correspondent aux valeurs publiées selon la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public (Ontario)* pour la période indiquée.

Tableau 4 : Sommaire de la rémunération des cadres supérieurs¹

Nom, fonction	Exercice	Salaire versé	Avantages imposables	Montants déclarés selon la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public ²
Colin Andersen	2013	573 027 \$	1 064 \$	574 091 \$
Directeur général	2012	573 027 \$	900 \$	573 927 \$
	2011	573 027 \$	871 \$	573 898 \$
Kimberly Marshall	2013	255 172 \$	969 \$	256 141 \$
Vice-présidente, Stratégies et solutions d'entreprises (directrice générale des finances)	2012	255 172 \$	820 \$	255 992 \$
	2011	254 952 \$	799 \$	255 751 \$
Amir Shalaby	2013	449 329 \$	1 064 \$	450 394 \$
Vice-président	2012	449 541 \$	900 \$	450 441 \$
Planification du réseau d'électricité	2011	449 939 \$	878 \$	450 817 \$
Andrew Pride	2013	316 970 \$	1 064 \$	318 035 \$
Vice-président	2012	316 970 \$	900 \$	317 870 \$
Économies d'énergie	2011	316 970 \$	886 \$	317 856 \$
JoAnne Butler	2013	371 925 \$	1 064 \$	372 989 \$
Vice-présidente	2012	371 925 \$	900 \$	372 825 \$
Ressources en électricité	2011	371 924 \$	878 \$	372 802 \$

¹ Les cadres dirigeants sont énumérés dans l'ordre suivant :

directeur général, directrice générale des finances, puis en ordre alphabétique de prénoms.

² Revenu total sur le formulaire T4, incluant les avantages sociaux imposables.



Rapport de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers de l'Office de l'électricité de l'Ontario ci-joints relèvent de la direction qui en assume la responsabilité et ils ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les méthodes comptables importantes suivies par l'Office de l'électricité de l'Ontario sont décrites à la Note 2 afférente aux états financiers. La préparation des états financiers comporte des opérations ayant une incidence sur l'exercice considéré qui ne pourront être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience passée et sur la conjoncture actuelle jugées raisonnables.

La direction est responsable de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne que nous avons mis en place est conçu pour fournir un degré raisonnable d'assurance quant à la protection des actifs et à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle assurant de manière appropriée la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables utilisées par la direction. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de l'étendue de leur examen et il contient leur opinion.

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Au nom de la direction,

Colin Andersen
Directeur général

Kimberly Marshall
Vice-présidente, Stratégies et solutions commerciales



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone 416-228-7000
Télécopieur 416-228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 25 février 2014
Toronto, Canada

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

États financiers audités



État de la situation financière (en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

Actif	2013	2012
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents	76 140 \$	315 631 \$
Débiteurs (note 3)	438 183	546 963
Charges payées d'avance	359	564
	514 682	863 158
Immobilisations (note 4)	4 463	6 628
Total de l'actif	519 145 \$	869 786 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	362 031 \$	474 839 \$
Prêt d'exploitation (note 13)	-	60 000
Acomptes sur contrats (note 6)	23 239	28 996
Autres passifs	593	105
	385 863	563 940
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 7)	258	403
Autres passifs financiers (note 8)	99 237	289 918
Actif net :		
Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie (note 9)	9 534	9 939
Investi en immobilisations	4 463	6 628
Surplus d'exploitation cumulé (déficit)	19 790	(1 042)
	33 787	15 525
Engagements (note 7)	-	-
Éventualités et garanties (note 14)	-	-
Total du passif et de l'actif net	519 145 \$	869 786 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des résultats (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

	2013	2012
Produits :		
Redevances (note 13)	75 934 \$	76 298 \$
Frais d'enregistrement (note 6)	1 720	(1 456)
Intérêts créditeurs	-	666
Autres produits	794	102
	78 448	75 610
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	33 544	32 034
Honoraires	12 453	10 852
Charges d'exploitation générales (note 10)	10 943	11 742
Charges du Fonds pour les économies d'énergie (note 9)	405	728
Amortissement des immobilisations	2 841	4 427
	60 186	59 783
Excédent des produits sur les charges	18 262 \$	15 827 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

	Investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Surplus d'exploitation cumulé (déficit)	Total de l'actif net 2013	Total de l'actif net 2012
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 628 \$	9 939 \$	(1 042) \$	15 525 \$	(302) \$
Excédent des produits sur les charges	(2 841)	-	21 103	18 262	15 827
Charges du Fonds pour les économies d'énergie	-	(405)	405	-	-
Acquisition d'immobilisations	676	-	(676)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	4 463 \$	9 534 \$	19 790 \$	33 787 \$	15 525 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges	18 262 \$	15 827 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 841	4 427
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(145)	(144)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	(9 580)	(1 413)
	11 378	18 697
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Augmentation d'autres passifs	488	22
Diminution du prêt d'exploitation	(60 000)	(196 368)
Augmentation (diminution) d'autres passifs financiers	(190 681)	264 130
	(250 193)	67 784
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	(676)	(677)
	(676)	(677)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents	(239 491)	85 804
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	315 631	229 827
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	76 140 \$	315 631 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2013, avec données comparatives de 2012

1) Nature des activités :

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'OPA) a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*. L'OPA est une société indépendante non imposable, sans but lucratif. L'OPA n'est pas un agent de la Couronne et recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et des frais imputés au marché de l'électricité au moyen du mécanisme d'ajustement global. En vertu de cette loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme;
- procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, de la conservation d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer des systèmes intégrés de production d'énergie pour l'Ontario;
- entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité appropriés, fiables et sûrs en Ontario;
- mener toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de sources et de technologies propres, y compris les sources d'énergie de remplacement et d'énergies renouvelables;
- établir des buts, à l'échelle globale, sur la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- aider la CEO en matière de stabilité des tarifs pour certains types de clients;
- rassembler les données portant sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et la fiabilité du système intégré de production d'énergie pour répondre à ces besoins, ainsi que pour mettre ces données à la disposition du public et de la CEO.

La poursuite des activités de l'OPA est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités. La solvabilité de l'OPA est garantie par :

- la capacité de l'OPA de respecter ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, étant donné que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), entité solide créée par la province.

Étant donné ses objectifs clés, l'OPA planifie de sorte que les produits financent les charges. Les variations éventuelles sont prises en compte dans la demande de revenus requis présentée l'année suivante. En date du 31 décembre 2013, le ministre n'avait pas autorisé de façon formelle le plan d'affaires de l'OPA ou les frais d'utilisation proposés de l'OPA pour 2014. Toutefois, le 19 décembre 2013, la CEO a autorisé un tarif provisoire qui sera en vigueur jusqu'à ce que la demande visant à faire approuver les besoins en matière de produits de l'OPA soit déposée et qu'une décision soit prise. Ce tarif est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

La province de l'Ontario a annoncé, en 2012, un plan de fusion de l'OPA et de la SIERE. En décembre 2012, le premier ministre a prorogé le Parlement, mettant ainsi un terme à la législation nécessaire à la fusion. Étant donné que la fusion nécessiterait le dépôt et l'adoption d'un nouveau projet de loi, il est impossible de déterminer actuellement la probabilité et la date d'une telle fusion.

2) Principales conventions comptables :

(a) Mode de présentation :

Les états financiers sont présentés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les normes), notamment les normes du chapitre 4 200 s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

(b) Constatation des produits :

Les redevances perçues par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'électricité prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être autorisés ou fournis au cours d'exercices ultérieurs sont reportés jusqu'à ce qu'ils soient autorisés ou fournis.

(c) Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours.

(d) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Actif	Durée probable d'utilisation
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	De 3 à 5 ans
Matériel audiovisuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(e) Régime de retraite :

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il se comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts relèvent de la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

2) Principales conventions comptables (suite) :

(f) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les changements non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains ou pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'ils soient réalisés et ils sont alors reclassés dans l'état des résultats.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Lorsqu'une baisse est déterminée comme étant durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats et les éventuels gains non réalisés sont ajustés dans l'état des gains ou pertes de réévaluation.

Lorsqu'un bien est vendu, les gains et pertes non réalisés qui ont été constatés antérieurement dans l'état des gains ou pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats.

La dette à long terme est comptabilisée au coût.

Les Normes exigent qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux d'information qui permettent de mesurer la juste valeur et qui sont les suivants :

- niveau 1 – prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou données qui peuvent être corroborées par des données observables et qui sont autres que des données de niveau 1, comme les prix cotés pour des actifs ou des passifs sur des marchés inactifs ou des données du marché observables pendant la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs;
- niveau 3 – des données non observables, pour lesquelles il n'existe peu ou pas d'activité sur les marchés, mais qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

(g) Incertitude relative à la mesure :

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans le bilan, les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3) Débiteurs :

	2013	2012
Contrats du marché :		
Contrats de production	393 848 \$	474 424 \$
Contrats d'économies d'énergie	43 947	54 382
Contrats d'énergie renouvelable	179	12 555
	<u>437 974</u>	<u>541 361</u>
Autres	209	262
TVH/TPS à recevoir	-	5 340
	438 183 \$	546 963 \$

4) Immobilisations :

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	3 384 \$	2 191 \$	1 193 \$	1 502 \$
Matériel informatique	4 807	4 480	327	224
Logiciels	7 892	6 567	1 325	2 458
Matériel audiovisuel	237	173	64	79
Système téléphonique	382	338	44	32
Améliorations locatives	5 190	3 680	1 510	2 333
	21 892 \$	17 429 \$	4 463 \$	6 628 \$

5) Crédoiteurs et charges à payer :

	2013	2012
Règlement des entrepreneurs	310 590 \$	211 522 \$
Autres charges à payer	49 774	263 317
TVH/TPS à payer	1 667	-
	362 031 \$	474 839 \$

6) Acomptes sur contrat :

Acomptes liés au programme :

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs retenus pour les énergies renouvelables, le Programme de tarifs de rachat garantis et la réponse à la demande. Dans le cas des fournisseurs liés par un contrat impliquant la construction d'une nouvelle installation de production d'électricité, les acomptes sont plus importants pendant la phase de la construction, pour être ensuite réduits lorsque les installations commencent leurs activités commerciales. Les acomptes liés au Programme de TRG sont soumis à l'OPA en même temps que la demande et peuvent être remboursés si l'une des conditions suivantes survient : (a) le fournisseur retire sa demande du Programme; (b) le fournisseur obtient un contrat de l'OPA; ou (c) la demande du fournisseur est rejetée par l'OPA.

Les acomptes sont classés dans le passif à court terme, étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit du fournisseur.

Le nouveau Programme de TRG lancé en octobre 2013 (TRG 3.0) ne requiert pas la collecte d'acomptes liés au programme.

Frais d'enregistrement aux programmes :

L'OPA exige également des demandeurs des droits d'enregistrement pour certains programmes d'énergie renouvelable. Les modifications apportées en 2012 aux règles du Programme de TRG ont un effet sur les demandeurs actuels de ce programme. Par conséquent, les droits d'enregistrement sont remboursables. Les remboursements ont été enregistrés en tant que débits au compte de revenu des droits d'inscription, ce qui s'est traduit par un solde négatif.

Le programme de TRG 3.0 requiert également des demandeurs des droits d'enregistrement; ces droits ne sont toutefois pas remboursables selon les règles du programme.

7) Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et des contrats de location-exploitation :

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis d'incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 \$ au titre des améliorations locatives. Au 31 décembre 2013, les incitatifs à la location reportés s'élevaient à 258 \$ (403 \$ au 31 décembre 2012).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2013, les charges à payer étaient de 125 \$ (189 \$ au 31 décembre 2012).

Les engagements locatifs prendront fin en octobre 2015. Les coûts de location de matériel informatique sont inclus aux engagements locatifs. Les engagements locatifs du matériel informatique ont pris fin en 2013. Les paiements annuels minimaux résiduels aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit :

Engagements locatifs	
2014	1 650 \$
2015	1 294
	2 944 \$

8) Autres passifs financiers :

D'autres passifs financiers et reports résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* ainsi que de la réglementation qui en découle et se traduisent par les soldes de la Grille tarifaire réglementée (GTR), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global. En l'absence de normes comptables pour les activités à tarifs réglementés, ces montants ont été comptabilisés dans l'état des résultats lorsqu'encourus.

	2013	2012
Autres passifs financiers	(99 237) \$	(289 918) \$

Comptes de variation de la GTR :

Alors que les prix pour les abonnés relevant de la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour l'exercice à venir, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs relevant de la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et l'inscrit à l'actif réglementé, étant donné que les fonds déboursés constituent une créance du marché. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et l'inscrit aux passifs réglementés, étant donné que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OPA suit de près les fluctuations du compte des variations de la GTR. Le rabais de l'Ontario Power Generation (OPG) correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques de l'OPG et les produits réels que l'OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

	2013	2012
Apport du rabais de l'OPG	(603 351) \$	(602 736) \$
Variation totale de la GTR avant les intérêts	493 581	299 896
Intérêts gagnés	10 533	12 922
	(99 237) \$	(289 918) \$

Compte d'ajustement global :

L'OPA est tenue par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations visées par le mécanisme d'ajustement global.

Les comptes d'ajustement global et de règlements sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour : la Réponse à la Demande 2, la Réponse à la Demande 3, le compte des contrats de production hors centrales, et de la production réglementée des centrales nucléaires et des centrales hydroélectriques. Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion de la conservation et de la demande), les contrats du Programme de tarifs de rachat garantis et les contrats hydroélectriques) qui sont réglés mensuellement par l'OPA auprès de la SIERE.

8) Autres actifs et passifs financiers (suite) :

Ce compte inclut également les charges liées aux programmes d'économies d'énergie autorisés par la CEO, mais ne relevant pas de l'OPA. Ces programmes sont gérés par les sociétés de distribution d'électricité locales et les charges afférentes circulent directement entre la SIERE et ces sociétés. L'incidence nette des opérations d'ajustement global se traduisent par un solde nul toutes les fins de mois.

	2013	2012
Intervention à la demande 2	14 928 \$	17 782 \$
Intervention à la demande 3	42 806	35 337
Production indépendante	1 132 615	1 090 982
Nucléaire	1 492 901	1 636 129
Hydro	260 051	212 236
Production d'énergie renouvelable		
Contrats avec l'OPA	4 784 048	3 463 341
Montant de l'ajustement global	(7 727 348)	(6 455 807)
	- \$	- \$

9) Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie :

L'OPA a créé le Fonds pour les économies d'énergie pour venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. Le Fonds de développement des technologies a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. À ce jour, 12 fonds ont été mis en place, lesquels sont énumérés ci-dessous. Ces fonds ont été créés avant avril 2010, et depuis, conformément à la directive d'avril 2010, tous les recouvrements se font au moyen du mécanisme d'ajustement global.

	Fonds affectés	Passés en charges en 2013	Passés en charges au cours des exercices précédents	Solde en 2013	Solde en 2012
2005 - 2008 Fonds pour les économies d'énergie	8 600 \$	- \$	8 009 \$	591 \$	591 \$
2009 Fonds pour les économies d'énergie	3 000	-	2 546	454	454
2010 Fonds pour les économies d'énergie	5 000	10	176	4 814	4 824
2005 - 2008 Fonds de développement des technologies	3 500	-	2 916	584	584
2009 Fonds de développement des technologies	1 500	-	1 415	85	85
2010 Fonds de développement des technologies	4 500	395	1 099	3 006	3 401
	26 100 \$	405 \$	16 161 \$	9 534 \$	9 939 \$

10) Charges d'exploitation générales :

	2013	2012
Frais généraux des programmes	4 956 \$	3 744 \$
Locaux	3 742	3 631
Technologies de l'information	1 537	3 253
Frais de bureau et d'administration	686	644
Charge d'intérêt	22	470
	10 943 \$	11 742 \$

11) Régime de retraite :

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux des cotisations patronales est d'environ huit pour cent des salaires. Au 31 décembre 2013, l'OPA a versé ou comptabilisé des cotisations de 2 001 \$ (2 096 \$ au 31 décembre 2012) pour l'exercice.

12) Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :

	2013	2012
Diminution (augmentation) des débiteurs	108 780 \$	(130 861) \$
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	205	(264)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(112 808)	152 844
Diminution des acomptes sur contrat	(5 757)	(23 132)
	(9 580) \$	(1 413) \$

13) Opérations entre apparentés :

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité directrice de l'OPA. La CEO, Hydro One, la SIERE, l'OPG, l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministère de l'Énergie sont des apparentés de l'OPA, par le biais du contrôle qu'exerce le gouvernement de l'Ontario sur chacun de ces organismes. L'OPA a effectué les opérations suivantes avec les apparentés :

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OPA est assujettie à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a reçu en 2013 une partie des charges d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations de l'OPA avec la CEO s'est établi à 1 025 \$ en 2013 (1 041 \$ en 2012).

13) Opérations entre apparentés (suite) :

L'OPA obtient de Hydro One des services de conservation et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2013, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté à l'OPA 30 214 \$ (34 653 \$ en 2012). La somme nette à payer à Hydro One au 31 décembre 2013 était de 2 198 \$ (néant au 31 décembre 2012).

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs d'électricité en Ontario. Les redevances pour 2013 étaient de 75 934 \$ (76 298 \$ en 2012). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés à divers intervenants sur le marché ou reçus de ces derniers au titre du compte d'ajustement global et de la GTR (voir la note 8). Au 31 décembre 2013, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 393 795 \$ (264 304 \$ au 31 décembre 2012). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires de 123 \$ en 2013 (388 \$ en 2012).

L'OPA dispose d'une marge de crédit renouvelable de 975 000 \$, accordée par l'OOF, afin de financer ses charges d'exploitation et le compte de variation de la GTR. Cette marge de crédit a été renouvelée en 2013 pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2016 à un taux d'intérêt de 1,17 pour cent. Au 31 décembre 2013, le solde impayé de l'OPA était de néant (60 000 \$ au 31 décembre 2012). En 2013, la somme encourue en dépenses d'intérêt pour ce prêt par l'OPA était de néant (470 \$ en 2012), déduction faite des charges d'intérêt affectées au marché.

Ces transactions sont réalisées dans le cours normal des activités et sont évaluées selon la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

14) Éventualités et garanties :

Éventualités :

Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amenée à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non à l'avenir. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou non, et que le montant raisonnable des pertes puisse être estimé, un passif estimatif sera pris en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2013.

Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2013, la direction ne disposait d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagé des coûts de modernisation.

Garanties :

L'OPA passe des contrats avec les fournisseurs d'électricité dans le cadre de ses activités courantes. Dans certains cas, l'OPA doit assumer certaines obligations face à ces entités à la suite de ces contrats. En 2012, l'OPA a obtenu une lettre de crédit au montant de 1 349 \$ à l'appui d'une obligation contractuelle. Au 31 décembre 2013, aucun montant n'avait été prélevé sur le solde.

15) Juste valeur des actifs et des passifs financiers :

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

Les valeurs comptables du prêt d'exploitation correspondent approximativement à leur juste valeur, car les conditions de types de prêts semblables sont comparables aux conditions actuelles du marché pour des instruments similaires.

La juste valeur des actifs et des passifs réglementés n'est pas présentée, car elle ne fournirait aucune information utile du fait qu'elle serait compensée ou qu'elle est difficile à déterminer correctement.

16) Gestion des risques financiers :

L'OPA est exposée à des risques financiers dans le déroulement normal de ses activités, y compris les risques du marché, comme le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié à l'intérêt. La nature des risques financiers et la stratégie de l'OPA pour gérer ceux-ci n'ont pas changé de façon importante comparativement à l'année précédente.

(a) Risque de crédit :

Par risque de crédit, on entend une situation où l'une des parties d'un instrument financier peut causer une perte financière à l'autre partie si elle ne respecte pas les obligations définies par l'instrument financier. L'OPA est directement exposée au risque de crédit lié aux débiteurs et aux acomptes déposés à la banque à charte. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ces actifs figurant dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2013, les débiteurs ne contenaient aucun élément important en souffrance.

(b) Risque d'illiquidité :

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que l'OPA ait de la difficulté à respecter ses obligations liées à ses responsabilités financières. L'OPA gère le risque d'illiquidité en anticipant la trésorerie de façon à cerner les besoins de financement. Le risque d'illiquidité est réduit grâce au flux de trésorerie d'exploitation et au maintien des facilités de crédit.

(c) Risque lié à l'intérêt :

Le crédit d'exploitation de l'OPA est soumis à un taux d'intérêt variable fondé sur le coût d'emprunt de la province de l'Ontario, avec une durée semblable telle que déterminée par l'OOF, plus une marge. Par conséquent, l'OPA est exposée à un risque de taux d'intérêt lié aux fluctuations du coût d'emprunt dans la province de l'Ontario pour un emprunt à un taux pour une durée semblable.

17) Données comparatives :

Certaines données pour 2012 ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2013.



Constitution de la société

CONSEIL D'ADMINISTRATION

James D. Hinds, président du conseil d'administration

A pris sa retraite de Valeurs Mobilières TD Inc., où il était directeur général; Newcrest Capital Inc. et CIBC Wood Gundy Inc.

Michael Costello, administrateur et président du comité, comité de vérification

A pris sa retraite de BC Hydro et BC Transmission Corporation (président-directeur général); administrateur InTransit BC, Health Benefit Trust et Conifex Timber

Richard P. Fitzgerald, administrateur

(Mandat terminé le 16 octobre 2013)
Président, Mark Anthony Brands, Toronto

Susanna Han

(Nommée le 20 novembre 2013)
Chef des finances chez Urbancorp

Adèle M. Hurley, administratrice

Présidente, Hurley & Associates Inc. et directrice du Programme sur les questions de l'eau, Centre Munk d'études internationales de l'Université de Toronto.

Ronald L. Jamieson, administrateur et président du comité, comité des ressources humaines

Vice-président principal à la retraite, Services bancaires aux autochtones, BMO Financial Group; administrateur, Nuclear Waste Management Organization and Denendeh Investments Inc.; président du conseil, Canadian Council for Aboriginal Business, nommé à l'Ordre de l'Ontario, janvier 2014.

Bruce Lourie, administrateur

Président de Ivey Foundation, administrateur du Consultative Group on Biological Diversity (San Francisco).

Lyn McLeod, administratrice et vice-présidente du conseil

Anciennement présidente du Conseil ontarien de la qualité des services en santé et anciennement représentante de l'Ontario au sein du Conseil canadien de la santé. Présidente fondatrice de la University of Ontario Institute of Technology et ancienne présidente du conseil du Collège Confederation à Thunder Bay.

Deborah Whale

(Nommée le 20 novembre 2013)
Vice-présidente, Clovermead Farms, vice-présidente de la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario, nommée à l'Ordre de l'Ontario.

Colin Andersen, administrateur

Directeur général, Office de l'électricité de l'Ontario

DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

James D. Hinds

Président du conseil d'administration

Colin Andersen

Directeur général

JoAnne Butler

Vice-présidente, Ressources en électricité

Kristin Jenkins

Vice-présidente, Communications

Michael Lyle

Avocat général et vice-président, Affaires juridiques, autochtones et réglementaires

Kimberly Marshall

Vice-présidente, Stratégies et solutions d'entreprises

Andrew Pride

Vice-président, Économies d'énergie

Amir Shalaby

Vice-président, Planification du réseau d'électricité

Susan Kennedy

Secrétaire générale

Pour plus de renseignements sur le conseil d'administration, y compris la charte et le code de conduite, la gouvernance et le règlement de régie et les comités, rendez-vous sur le site Web de l'OPA, au www.powerauthority.on.ca et sélectionnez les onglets suivants : *About Us, Management, Mandate and Organization; Board of Directors* [en anglais seulement].

COMITÉ CONSULTATIF DES INTERVENANTS

Brian Bentz

Président du Comité consultatif des intervenants, directeur général chez PowerStream

Steve Baker

Président, Union Gas Limited

John Beaucage

Membre, Groupe de travail sur les mesures énergétiques pour les Autochtones de l'OPA, conseiller principal en matière d'affaires publiques

Bryce Conrad

Président et directeur général, Hydro Ottawa

Laura Cooke

Vice-présidente, relations avec les entreprises, Hydro One Networks Inc.

Jared Donald

Président, Conergy Canada

Julie Girvan

Indépendante, consultante/protection du consommateur

Valerie Helbronner

Partenaire, Torys LLP

Tim Gray

Directeur général, Défense environnementale

Kristin Jenkins

Vice-présidente, Communications, OPA

**COMITÉ
CONSULTATIF
DES
INTERVENANTS**

(continué)

Geoff Lupton

Directeur, énergie, parc automobile et circulation, ville de Hamilton

Brenda Marshall

Vice-présidente, commercialisation, TransAlta

Rob Mace

Président-directeur général, Thunder Bay Hydro Electricity Distribution Inc.

Ian Rowlands

Membre, Conseil consultatif en matière d'économies d'énergie, professeur, études du milieu et des ressources, Université de Waterloo

James Scongack

Vice-président, affaires internes, Bruce Power

David Timm

Vice-président, Sussex Strategy Group

Adam White

Président, Association of Major Power Consumers in Ontario

POUR NOUS JOINDRE

Office de l'électricité de l'Ontario

120, rue Adelaide Ouest

Bureau 1600

Toronto (Ontario) M5H 1T1

Tél. : 416-967-7474

Télec. : 416-967-1947



powerauthority.on.ca

[@saveonenergyOnt](https://twitter.com/saveonenergyOnt)

youtube.com/ontpowerauthority

